



**Santé Privée**

# **APPEL DE LA CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS DE LA SANTÉ PRIVÉE DES PAYS DE LA LOIRE RÉUNIS A L'INITIATIVE DE FORCE OUVRIÈRE**

**Nous 75 délégués, représentants nos collègues des Etablissements Privés suivants,**

*Clinique de l'Anjou d'Angers Clinique St Joseph d'Angers; Polyclinique du Parc de Cholet; Clinique St Sauveur; FASSIC; Angers; Beaupréau et Chaudron; Fondation St Jean de Dieu; Chemillé; Etablissement La Girouardière de Baugé; l'EHPAD Les Augustines d'Angers; l'EHPAD Beausoleil du Miré; Les Capucins d'Angers; l'EHPAD La Buisserie des Murs Erigné; l'Euphrasie Pelletier d'Angers; VYV3 Pays de la Loire; pôles « personnes âgées » et « accompagnement et soins »; Clinique Ste Marie du 44; Polyclinique de l'Europe du 44; Orpéa du 44; CMPR Croix Rouge Française de St Jean de Monts; Clinique St Charles de La Roche sur Yon et l'HAD St Sauveur*

Soutenus par des représentants des Etablissements Publics suivants qui considèrent que nos revendications sur les salaires et les conditions de travail sont les mêmes,

*CHU Angers; CHU Nantes; CH Guérande; CH St Nazaire; CH Savenay; Mindin; CHD vendée; CH Laval; CH Mayenne; CH Le Mans; CH Château Gontier et Bais/Hambers*

Réunis à l'initiative des syndicats FO Santé Privée des Pays de La Loire, soutenus par le Groupement Régional FO des services de santé des Pays de la Loire et les groupements départementaux Santé FO de la région.

Les délégués ont dressé l'état de la situation dans notre secteur professionnel, notamment marquée par la smicardisation :

- Dans le Secteur lucratif CCU-FHP : 60 coefficients infra-smic
- Dans le Secteur non-lucratif CCN 51 : + de 50 métiers infra-smic

Au lieu d'augmenter les salaires, ils tentent de casser nos conventions collectives nationales en :

- Faisant disparaître le point d'indice dans la branche lucrative comme dans la branche non-lucrative

- Individualisant les rémunérations par l'instauration de critères « classants » au mérite à la discrétion de l'employeur
- Dans le secteur non lucratif, la fédération Patronale AXESS instaure une recommandation unilatérale, qui préfigure la Convention Collective Unique Etendue (CCUE), visant à une prime « bas salaires » pour les salariés touchant moins de 23 822.00 € Brut par an, et à une prime de 1.3 % pour les salariés gagnant moins de 41 750 € en lieu et place d'une augmentation générale de la valeur du point qui touche toutes les catégories professionnelles.
- Dans le secteur lucratif, l'avenant 33 entérine la disparition progressive de l'indemnité Ségur pour les bas salaires et l'individualisation des rémunérations par la perte de la valeur du point et l'instauration de 4 éléments complémentaires de rémunération (ECR) dont 2 obligatoires et 2 au mérite.

Nous ne saurions accepter la destruction de nos Conventions Collectives Nationales et le refus des employeurs d'augmenter nos salaires. C'est pourquoi nous prenons la responsabilité d'en appeler à tous nos collègues de notre secteur professionnel pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications :

- **L'augmentation immédiate des salaires à hauteur de l'inflation et l'ouverture de négociation permettant d'aboutir à une augmentation de 25 % de la valeur du point dans toutes les Conventions Collectives**
- **Obtenir un minimum conventionnel au-dessus du SMIC (aucun coefficient infra-SMIC)**
- **Mettre en échec l'individualisation des salaires**
- **Maintenir la rémunération calculée sur la base d'un point d'indice**
- **L'extension des 183 € net à tous les exclus du Ségur**
- **La prime grand âge à 100 € net pour tous**

Pour nous organiser :

**Nous mandats le bureau et la commission exécutive de l'UNSFO pour qu'elle fasse connaître cet appel et qu'elle organise une visioconférence dans la 2ème quinzaine de Mars, avec les délégués des salariés des Etablissements qui répondront à notre appel.**

**Nous considérons que la montée nationale massive à Paris pour aller au Ministère de la Santé est indispensable et doit s'organiser dans les meilleurs délais.**

Adopté à l'unanimité le 20 février 2024